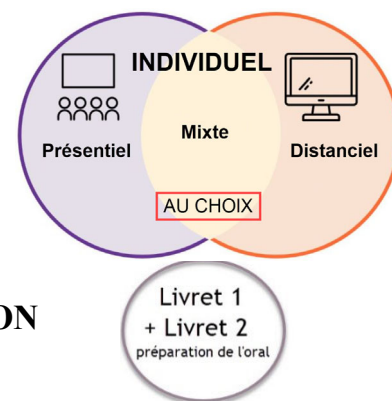


DUREE D'ACCOMPAGNEMENT : 10H

PRIX FORFAITAIRE : 1200€



PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT SUPERVISION

Modalités d'organisation :

Durée : L'accompagnement se déroulera en 10H

Délai d'inscription : 11 jours après recevabilité

Public : Candidat reconnu recevable par l'organisme certificateur

Le présentiel ne peut pas être proposé aux personnes à mobilité réduite

Prérequis : le consentement et la motivation du candidat

Admission : Entretien personnel

Lieu de la prestation : VAE CLÉS-EN-MAIN - 440 Clos de la Courtine - 93160 Noisy-le-Grand

Contenu et déroulé de l'accompagnement :

Etape 1 :

Rappel de la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience. Ce temps réalisé en début du premier entretien permet de recadrer les objectifs de l'accompagnement, de la progression à suivre au cours des différents entretiens, du rôle de l'accompagnateur et ses responsabilités.

Etape 2 :

Travail sur le parcours du bénéficiaire et ciblage des expériences à exploiter correspondantes au référentiel du diplôme identifié. Nous poursuivons par une analyse approfondie du diplôme/ titre ciblé, afin de comprendre précisément les attentes, compétences et niveaux exigés. Sur cette base de travail, un rapprochement entre les acquis de l'expérience du bénéficiaire et les exigences du diplôme / titre sera réalisé. Nous établirons à partir de là un plan de travail pédagogique pour guider la rédaction.

Etape 3 :

Le conseiller aide le bénéficiaire dans l'appropriation du Livret 2 (ou dossier de preuves) et des notions fondamentales de la VAE (compétences, connaissances, aptitudes, preuves).

Le bénéficiaire pourra alors commencer sa rédaction après avoir défini avec l'accompagnateur au préalable les preuves à détailler et exploiter.

L'accompagnateur aide le bénéficiaire dans le travail de rédaction en présentant les fiches organisations, les fiches emploi et les fiches activités. Il présente plusieurs méthodes et aspects pour aider le bénéficiaire dans le choix le plus approprié à sa situation, sa fonction.

L'accompagnateur pourra alors vérifier le degré de compréhension du bénéficiaire de la "philosophie" de la VAE et de l'acquisition du mécanisme de présentation des preuves.

Si nécessaire, en tant que "révélateur d'expérience", l'accompagnateur amènera le bénéficiaire à repreciser, utiliser les termes précis, approfondir son explication.

Cet échange amènera le bénéficiaire à devenir de plus en plus autonome dans sa rédaction et dans sa maîtrise de la valorisation de ses acquis de l'expérience au regard des exigences du diplôme ciblé.

Pour finir, l'accompagnateur effectuera une lecture totale du livret et préconisera des améliorations si besoin. Il réalise avec le bénéficiaire un travail de pointage des différents items du référentiel et l'aidera à évaluer la consistance et l'adéquation du livret. Il explicitera les points « sensibles ».

Etape 4 : Préparation à l'entretien oral (Dernier entretien)

L'objectif étant de permettre au candidat de :

- Prendre connaissance et conscience du rôle du jury
- Prendre conscience des choses "à faire et à ne pas faire" lors de l'entretien,
- Cibler les points forts et les faiblesses de son dossier final
- Se préparer par l'intermédiaire d'un "jeu de rôle" avec l'accompagnateur à l'entretien (mises en situation, puis débriefing).

Etape 5 : Un entretien post jury peut compléter l'accompagnement VAE. L'objectif est de vous aider à déterminer le parcours complémentaire qui vous permettra d'acquérir les unités manquantes, si la validation obtenue est partielle.